



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 30/12/2021

### **Simplification des démarches administratives : le dépôt des demandes de permis de construire en ligne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Dans un souci de simplification des démarches administratives et dans le prolongement de la démarche Action Publique 2022, il sera possible dès le 1er janvier 2022 de déposer sa demande de permis de construire en ligne.

L'ensemble des communes devra être en capacité de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Les communes de plus de 3 500 habitants devront également être en mesure d'assurer l'instruction des dossiers sous forme dématérialisée. Hormis Marnes la Coquette, l'ensemble des communes altoséquanaises est concerné par cette mesure. Courbevoie, Bourg-La-Reine, Gennevilliers, Neuilly-sur-Seine et Montrouge font partie des 430 communes déjà prêtes en France.

L'État coordonne l'ensemble des acteurs pleinement investis dans cette transformation numérique et les accompagne en déployant un vaste programme de dématérialisation de l'application du droit des sols, dit Démat.ADS ou « Permis de construire en ligne » en mettant à leur disposition :

- une suite logicielle pour répondre aux besoins des usagers, des collectivités et des entreprises
- un guichet France Relance pour aider au financement des investissements nécessaires aux collectivités. **Dans les Hauts-de-Seine, c'est une aide de 123 600 € qui va être versée aux communes.** Depuis janvier 2018, les 36 communes du département ont investi près de 640 000 € dans cette transformation
- une animation de la filière professionnelle pour informer, créer et former à ces nouveaux standards.

**Dans les Hauts-de-Seine, ce sont en moyenne 11 000 dossiers d'urbanisme dont 2 500 permis de construire qui sont déposés chaque année.**

Pour plus d'informations :

<https://www.ecologie.gouv.fr/dematérialisation-des-autorisations-durbanisme-1>

Contact : Service départemental de la communication interministérielle  
01.40.97.20.00 / [pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr)

